

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2019-11-310

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 octobre 2019.

ADOPTÉE

2019-11-311

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 21 octobre 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Pouvez-vous nous expliquer la résolution 2019-10-305 du procès-verbal du 21 octobre 2019 ?
- Le règlement d'emprunt 2019 -0188 est pour quel projet ?

4. **ADMINISTRATION, FINANCES**

2019-11-312

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 31 octobre 2019 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6 400.85 \$
VOIRIE MUNICIPALE	11 770.27 \$
SERVICES SQ	127 988.00 \$
TRAITEMENT DES EAUX	3 251.49 \$
SERVICE INCENDIE	2 551.20 \$
PARCS	4 119.94 \$
URBANISME	66,51 \$
CAMP DE JOUR	6 660.00 \$
IMMOBILISATION	46 500.42 \$

MATIÈRES RÉSIDUELLES	22 661.12 \$
ÉLECTRICITÉ	10 193.49 \$
TÉLÉPHONIE	1 327.93 \$
TOTAL AU 31 OCTOBRE 2019 :	243 491.22 \$
RÉMUNÉRATION AU 31 OCTOBRE 2019 :	57 100.58 \$
GRAND TOTAL :	300 591.80 \$

ADOPTÉE

2019-11-313

COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 31 octobre 2019, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	4 342.78 \$
HÔTEL DE VILLE	856,65 \$
SERVICE INCENDIE	6 082.10 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	146,20 \$
VOIRIE MUNICIPALE	7 923.76 \$
URBANISME	30,16 \$
USINE DE FILTRATION	1 956.56 \$
AQUEDUC	4 633.94 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	2 545.76 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	3 864.57 \$
CHALET DES LOISIRS	923,20 \$
BIBLIOTHÈQUE	495,69 \$
PARCS	302,38 \$
IMMOBILISATION	26 619.40 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2019 :	60 723.15 \$

ADOPTÉE

DÉPÔT/État des activités financières aux fins fiscales octobre 2019

2019-11-314

RENOUVELLEMENT ADHÉSION – TOURISME MONTÉRÉGIE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte de renouveler l'adhésion à Tourisme Montérégie couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et en autorise le déboursé d'une somme de quatre cent trente dollars (430,00 \$) plus taxes.

ADOPTÉE

2019-11-315

OCTROI DU MANDAT – APPEL D’OFFRES 569023-01-ADM

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a rédigé un appel d’offres sur invitation pour les services professionnels d’un cabinet d’experts comptables concernant la vérification des états financiers annuels de la Municipalité de Lacolle pour les trois années fermes 2019-2020-2121 ;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions le 28 octobre a donné les résultats suivants :

- Michel Beaulieu/CPA Inc. 46 200.00 \$ plus taxes applicables
- Raymond Chabot Grant Thornton n’a pas donné suite

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle octroie le contrat à l’entreprise Michel Beaulieu/CPA Inc. la vérification des états financiers annuels de la Municipalité de Lacolle pour les trois années fermes 2019-2020-2121 au montant de quarante-six mille deux cents dollars (46 200.00 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-11-316

FÉLICITATIONS SURVEILLANCE – HALLOWEEN 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle fasse parvenir une lettre de félicitations aux pompiers du service incendie ainsi qu’à la Sûreté du Québec pour l’excellent travail accompli lors de fête d’Halloween 2019.

ADOPTÉE

2019-11-317

FÉLICITATIONS SERVICE INCENDIE DE LACOLLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle fasse parvenir une lettre de félicitations aux pompiers du service incendie pour l’excellent travail accompli lors de l’incendie survenu dans la nuit du 3 novembre dernier.

ADOPTÉE

2019-11-318

NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT- PÉRIODE DE SIX MOIS

ATTENDU QUE le mandat de la conseillère Angie Gendron à titre de maire suppléant se termine le 21 novembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette
ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle nomme la conseillère Nancy Sorel à titre de maire suppléant pour la période du 22 novembre 2019 au 21 mai 2020 ;

QU'en l'absence du maire, monsieur Jacques Lemaistre-Caron, madame Nancy Sorel soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire, conjointement avec la direction générale, ou en son absence, avec son adjoint.

ADOPTÉE

DÉPÔT/Mise à jour – déclaration des intérêts pécuniaires

2019-11-319

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2020- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte de renouveler son adhésion annuelle 2020 à la Fédération québécoise des municipalités au montant de deux mille neuf cent quarante-quatre et soixante-six cents (2 984.66 \$) plus taxes et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

2019-11-320

EXONÉRATION DE DROITS DE MUTATION – RENVOI AU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Lacolle a bien reçu et lu ladite demande d'un citoyen ;

ATTENDU QUE l'article 20, alinéa d.1 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières mentionne ce qui suit :

d.1) l'acte est relatif au transfert d'un immeuble entre ex-conjoints de fait ou à un cessionnaire qui est l'ex-conjoint de fait du fils, de la fille, du père ou de la mère du cédant ou qui est le fils, la fille, le père ou la mère de l'ex-conjoint de fait du cédant, si ce transfert survient dans les 12 mois qui suivent la date où ils ont commencé à vivre séparés en raison de l'échec de leur union ;

ATTENDU QUE la période mentionnée est venue à échéance due au créancier hypothécaire qui a tardé à enregistrer la transaction, aux dires du citoyen ;

ATTENDU QUE la Municipalité est tenue d'appliquer la Loi et que le sujet a été soumis aux membres du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de Municipalité de Lacolle suggère au demandeur de faire la demande de paiement au créancier hypothécaire à laquelle il a effectué ses transactions puisque la Municipalité de Lacolle est dans son droit de facturer les droits de mutation.

ADOPTÉE

2019-11-321

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – DEMANDE DE DOCUMENT/ÉTATS FINANCIERS 2018, BUDGET 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle avait octroyé le contrat des états financiers 2018, budget 2019 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton l’an passé ;

ATTENDU QU’à la suite de l’appel d’offres 569023-01-ADM, résolution 2019-11-315, la firme Michel Beaulieu/CPA Inc., a obtenu mandat pour les trois prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle demande à Raymond Chabot Grant Thornton le transfert de tous documents relatif à la Municipalité soit remis à la firme Michel Beaulieu/CPA Inc.

ADOPTÉE

2019-11-322

CONFIRMATION DU FINANCEMENT AU PROJET STATION RICHELIEU/LACOLLE - UN MONTANT DE 103 069 \$

ATTENDU QU’un projet touristique d’une valeur de deux cent trente-neuf mille sept cent cinquante dollars (239 750.00 \$) est en cours de préparation à la Municipalité de Lacolle dans le cadre du projet Station Richelieu ;

ATTENDU QU’une subvention du Fonds d’appui au rayonnement des régions (FARR) a été obtenue au montant de quinze mille cinq cent vingt-cinq dollars (15 525.00 \$) ;

ATTENDU QU’une subvention du Fonds de développement des territoires (FDT) a été obtenue au montant de soixante-huit mille et quatre-vingt-trois dollars (68 083.00 \$) ;

ATTENDU QU’une subvention de Tourisme Montérégie a été obtenue au montant de vingt-huit mille dollars (28 000.00 \$) ;

ATTENDU QU’une subvention de Tourisme Québec a été obtenue au montant de soixante-dix-neuf mille cent dollars (79 100.00 \$) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle octroie un montant de cent trois mille et soixante-neuf dollars (103 069.00 \$) à ce projet. Ce montant pourrait être réduit selon les nouvelles subventions et offres de partenariat à venir.

ADOPTÉE

2019-11-323

RÉSOLUTION COMPLÉMENTAIRE AU PROJET STATION RICHELIEU/LACOLLE ET QUI EST CONDITIONNELLE À LA RÉCEPTION DU DEC AU MONTANT DE 47 950 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle, par la résolution 2019-11-

322, s'engage à injecter un montant de cent trois mille et soixante-neuf dollars (103 069.00) \$ pour le projet Station Richelieu ;

ATTENDU QU'une aide financière de quarante-sept mille neuf cent cinquante dollars (47 950.00 \$) est prévue par l'entremise du programme Développement économique Canada (DEC) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle accepte d'octroyer un montant de cent trois mille et soixante-neuf dollars (103 069.00 \$), conditionnellement à l'obtention d'un montant de quarante-sept mille neuf cent cinquante dollars (47 950.00 \$) du programme DEC.

ADOPTÉE

2019-11-324

RÉSOLUTION APPROUVANT LE BUDGET 2020 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2020 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

ATTENDU QUE ces prévisions fixent à huit mille deux cent quinze dollars (8 215.00 \$) la contribution financière à être versée par la Municipalité de Lacolle pour le transport adapté aux personnes handicapées ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2020 ;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à huit mille deux cent quinze dollars (8 215.00 \$) la contribution financière à être versée par la Municipalité de Lacolle, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE

5. RESSOURCES HUMAINES

2019-11-325

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle nomme monsieur Silvio Gaudio

au poste de directeur des travaux publics et directeur général adjoint, et ce à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

QU'un contrat de travail sera rédigé aux conditions déjà discutées et attendues par le conseil municipal ;

QUE ce conseil autorise le maire, Jacques Lemaistre Caron, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

2019-11-326

ENTENTE DE RÈGLEMENT/SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 4947

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le maire, Jacques Lemaistre Caron, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer pour au nom de la Municipalité de Lacolle la lettre d'entente # 1 avec le Syndicat canadien de la Fonction publique – section locale 4947, telles que présentées avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

2019-11-327

TRANSACTION ET QUITTANCE/SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 4947

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le maire, Jacques Lemaistre Caron, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à signer pour au nom de la Municipalité de Lacolle le document transaction et quittance avec le Syndicat canadien de la Fonction publique – section locale 4947, telles que présentées avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

DÉPÔT/rapport sommaire prévention

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'octobre 2019

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet discuté.

9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'octobre 2019

2019-11-328

CCU 2019 -0057 DE 2019-04- DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 2008 -0086 (1-11) zone #121 exige qu'un lot doit avoir une superficie minimale de 900 mètres carrés ;

ATTENDU QUE les terrains ont une superficie de 687,5 et 687,8 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le propriétaire veut créer 2 lots afin de se conformer à la réglementation en vigueur ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte la dérogation mineure proposée.

ADOPTÉE

2019-11-329

AVIS DE MOTION - POLITIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION PUBLIQUE

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Nicole Paquette, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2019 -0190 concernant politique d'information et de consultation publique.

9.4.1 **DÉPÔT** - Politique d'information et de consultation publique

2019-11-330

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2019-0185-1/CONCERNANT LES PANNEAUX DE SIGNALISATION

AVIS DE MOTION est donné par madame la conseillère Nicole Paquette, qu'à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement 2019 -0185-1 concernant les panneaux de signalisation.

9,5 **DÉPÔT** - règlement 2019-0185-1/concernant les panneaux de signalisation

10 LOISIRS

10.4.1 **DÉPÔT** – compte rendu/entente développement culturel

2019-11-331

CRSQV- APPEL DE PROJET DE 100 DEGRÉS « CULTIVER L'AVENIR : CUISINONS ENSEMBLE LES ALIMENTS D'ICI »

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle assure par l'envoi d'une lettre confirmant l'intérêt à participer au projet de 100 degrés « cultiver l'avenir :

cuisinons ensemble les aliments d'ici ».

ADOPTÉE

2019-11-332

CHALET DES LOISIRS – ACCESSIBILITÉ INTERNET

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Jean-Pierre Cayer, à modifier le forfait Internet affaires du chalet des Loisirs, pour une durée de six mois ;

QUE l'accès à Internet soit affiché à l'intérieur du chalet des loisirs, donc accessible pour tous.

ADOPTÉE

11 CORRESPONDANCE

Monsieur le maire se retire (20 h 03)

2019-11-333

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR/CATÉGORIE MÉRITE EXCEPTIONNEL POUR LES AINÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal propose de soumettre la mise en candidature de madame Gisèle Bouchard-Demers dans le cadre du Programme des distinctions honorifiques de l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec.

ADOPTÉE

Monsieur le maire reprend sa place (20 h 05)

2019-11-334

PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT- QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal propose de soumettre la mise en candidature de monsieur Normand Lécuyer dans le cadre de la 23^e édition des prix Hommage bénévolat-Québec.

ADOPTÉE

2019-11-335

**CLD HAUT-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE D’APPUI ET
DEMANDE DE CRÉATION D’UN NOUVEAU FONDS POUR
FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal propose de transférer la demande d’appui de la MRC du Haut-Saint-François à la MRC du Haut-Richelieu pour y donner suite.

ADOPTÉE

12 VARIA

Aucun sujet discuté

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce que le montant de la Sûreté du Québec est le deuxième versement ?
- Qu’englobe le montant inscrit en immobilisations ?
- Pouvez-vous nous donner plus d’information concernant le point 5.1 ?

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, tous les points de l’ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l’assemblée levée.

ADOPTÉ CE 10 décembre 2019

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier